

UNIVERSITÉ DE LIMOGES
CAESARODUNUM XXXVII-XXXVIII

RVS AMOENVM

LES AGRÉMENTS DE LA VIE RURALE EN GAULE ROMAINE ET DANS LES RÉGIONS VOISINES



édité par Robert BEDON
avec la collaboration de Nicole DUPRÉ

Université de Limoges
Centre de Recherche André Piganiol
2003-2004


Pulim

La chasse en Limousin d'après les sépultures antiques

Guy LINTZ
SRA du Limousin

Résumé : Dans la seconde moitié du II^e siècle, la chasse est devenue une pratique courante dans les classes aisées. Le testament du Lingon rappelle d'ailleurs cette activité. En Limousin, deux tombes monumentales en témoignent. Toutefois, des sépultures rurales plus modestes rappellent aussi le goût des propriétaires terriens pour la chasse. En effet, nombreuses sont celles qui ont livré des coutelas ou des épées destinés à cette activité.

Abstract : In the second part of the II^d century, hunting has become a common activity for the members of the upper class. Such an activity has been recorded in Lingon's Testament. In Limousin, two monumental burial places show evidences of this important activity. However, some more humble tombs found in the countryside show that land owners liked hunting too, for in many of this burial places cutlass and swords for hunting have been discovered.

La présence d'armes dans de nombreuses sépultures gallo-romaines à incinération des II^e et III^e s. en Limousin nous a conduit à rechercher la signification de ces dépôts qui se rencontrent essentiellement dans les sépultures rurales. Ces dernières sont le plus souvent constituées par un coffre funéraire en granit composé d'un socle et d'un couvercle. Le socle, cylindrique ou cubique, comporte, sur sa face supérieure, un réceptacle destiné à recevoir l'urne cinéraire. Le couvercle, parfois façonné pour constituer un cippe, épouse la forme du socle. Ces deux éléments sont rendus solidaires par un bourrelet ménagé à la surface du socle et une feuillure creusée à la base du couvercle. Les tombes en coffres funéraires datent de la seconde moitié du II^e et de la première moitié du III^e siècle¹.

¹ Les datations antérieures parfois proposées s'appuient généralement sur la présence de monnaies qui, dans les sépultures, ne sont pas des indices chronologiques fiables.

Aucune règle ne définit l'emplacement des armes dans la sépulture. Parfois elles occupent une position privilégiée comme à Saint-Martin-Terressus, où un coutelas repose sur une banquette aménagée dans la paroi de la fosse². A Flavignac, la lame et la poignée d'un coutelas, volontairement brisé au niveau de la garde, reposent de chaque côté du col de l'urne en verre Morin-Jean³. Le plus souvent, les armes ne sont pas dissociées du mobilier funéraire brûlé avec le défunt sur le bûcher et se retrouvent mêlées au résidu de la crémation généralement déposé dans la fosse funéraire après la mise en place du coffre.

Les armes.

La nature des armes rencontrées est d'une grande variété : coutelas, glaives, pointes de lance et de flèche ainsi qu'une hache à double tranchant. Nous n'avons pas retenu les couteaux ou les fauchards qui ne sont pas des armes. Le testament du Lingon montre que la chasse est une activité courante des propriétaires terriens comme en témoigne la demande du défunt : « je veux que tout mon attirail que je me suis procuré pour chasser soit brûlé avec moi : épieux, glaives, coutelas, filets, pièges, lacets, flèches, tentes, épouvantails ... »⁴

Certains de ces ustensiles ne résistent pas aux flammes et, par conséquent, ne peuvent être retrouvés dans les sépultures. C'est en particulier le cas des épieux, filets, lacets. Les pièges, tentes et épouvantails devaient également être fabriqués en totalité dans des

La fouille de la nécropole de Pontarion a permis de fouiller des sépultures en coffres datés stratigraphiquement : G. LINTZ, *La nécropole gallo-romaine des Sagnes à Pontarion (Creuse)*, Ass. des publications Chauvinoises, mémoire XX, 2001, p. 38-39.

² J. PERRIER, *Carte archéologique de la Gaule. La Haute-Vienne*. 87, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Ministère de la Culture, Paris, 1993, n° 170.

³ L'urne était elle-même placée à l'intérieur d'un coffre cinéraire en pierre et le mobilier comportait, en plus de la céramique habituelle, un balsamaire en verre et deux lampes : P. de LABORDERIE, *La sépulture gallo-romaine de Flavignac*, Limoges, 1950 ; J. PERRIER, *o.c.*, n° 32.

⁴ *Le testament du Lingon*. – Actes de la journée d'étude du 16 mai 1990, édité par Y. le BOHEC, avec la collaboration de A. BUISSON, C.E.R.G.R., N. S., n° 9, Lyon, 1991, et, en dernier lieu, Chr. LANDES, « Le Testament du Lingon », dans *Catalogue de l'exposition "La mort des notables en Gaule romaine"*, Lattes, 2002, p. 208-209. (Traduction P. Sage).

matériaux combustibles. En revanche les glaives et les coutelas, en fer, sont intégralement conservés alors que les flèches ou les lances ne le sont que partiellement.

Les coutelas

Ce sont les armes les plus fréquentes. Ils sont connus sous deux formes : miniaturisée et courante⁵. Les principales caractéristiques de ces objets, définies en 1941 par le Commandant Martignon s'appliquaient surtout aux armes miniaturisées⁶.

1- **lame** : pointue, tranchante d'un seul côté ; dos légèrement convexe ; taillant concave dans la partie avoisinant la poignée, convexe dans la partie avoisinant la pointe ; pointe sensiblement dans le prolongement de la poignée.

2- **soie** : dans le prolongement du dos de la lame et non au milieu de celle-ci, ainsi qu'il est en usage dans la plupart des armes.

3- **poignée** : légèrement courbée, terminée par un pommeau représentant une tête d'animal.

4- **garde** : consistant uniquement en une traverse ou croisière rectangulaire.

Il est toutefois possible de distinguer plusieurs catégories⁷ :

Les grands coutelas

Quatorze exemplaires sont connus en Limousin, auxquels il convient d'en ajouter onze, mentionnés uniquement en bibliographie ; certains sont vaguement décrits mais d'autres, simplement cités, n'appartiennent peut-être pas à cette catégorie.

Les exemplaires connus se classent en trois groupes :

⁵ G. LINTZ et D. VUAILLAT, « Les poignards et les coutelas dans les sépultures gallo-romaines du Limousin », dans *Gallia*, 45, 1988, p. 165-188.

⁶ L. MARTIGNON, « Glaives à lame ondulée trouvés dans le Limousin », dans *Bull. Archéol. du Comité des travaux Hist.*, 1936-1937, 1941, p. 407-422.

⁷ G. LINTZ et D. VUAILLAT, *o.c.*, p. 166-170.

- Les coutelas avec un fourreau en matière périssable possédant une entrée en bronze et une boulerolle dans la même matière. Ils devaient également comporter une poignée en bronze, probablement ornée comme celles des coutelas miniaturisés ou celles des représentations figurées sur les arcs de triomphes d'Orange⁸ ou de Carpentras⁹. Ils rappellent également des coutelas mis au jour en Bourgogne, également munis d'une poignée en bronze dont le pommeau est une tête d'animal¹⁰.
- Les coutelas à lame dite ondulée, sans attribut rappelant la présence d'un fourreau. Ici, la soie maintenait une poignée en matière périssable arrêtée vers l'avant par le talon de la lame et retenue par une rondelle de fer ou de bronze fixée par martèlement. Ce sont ceux qui possèdent les lames les plus longues : 25 à 32 cm.
- Enfin, quelques exemplaires, semblables aux précédents possèdent une garde en bronze.

Les coutelas miniaturisés

Parmi les onze exemplaires connus, cinq seulement proviennent avec certitude d'une sépulture et trois d'un habitat. Ce sont des objets dont la longueur moyenne de la lame mesure 9 cm sans que la poignée dépasse 6-7 cm, ce qui les rend difficilement fonctionnels.

La lame présente une faible concavité. L'aspect de ces petits coutelas rappelle exactement les exemplaires figurés sur les arcs de triomphe d'Orange et de Carpentras. La lame s'insère dans un fourreau constitué par une armature coulée d'une seule pièce et des plaques ornées rapportées. La poignée, coulée sur le talon et un embryon de soie, se situe dans le prolongement du dos de la lame. Une tête d'animal¹¹, parfois une main tenant une petite boule¹²,

⁸ R. AMY, P.-M. DUVAL. et J. FORMIGÉ J., *L'arc d'Orange*, XVe suppl. à *Gallia*, Paris, 1962.

⁹ É. ESPÉRANDIEU, *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*. I. *Narbonnaise*, 1907, n° 243

¹⁰ Colonel REYNIER, « Un grand couteau à manche orné trouvé à Grange-le-Bourg (Haute-Saône) », et note additionnelle de P. LEBEL, dans *R.A.E.*, 1959, p. 348-354.

¹¹ Le plus souvent le pommeau représente une tête de félin, en particulier une tête de lion. Des incisions au burin rehaussent parfois le motif coulé : G. LINTZ et D. VUAILLAT, *o.c.*, p. 176.

constituent généralement le pommeau. Il convient d'observer que les représentations de trophées sont antérieures de deux siècles aux coutelas des sépultures du Limousin.

Les épées

Les épées sont nettement moins nombreuses, puisque treize exemplaires seulement sont mentionnés dans des sépultures. Parmi les six exemplaires connus uniquement par des mentions du XIX^e s., certaines identifications peuvent être sujettes à caution¹³. Il s'agit généralement d'épées courtes ou glaives, dont la longueur est comprise entre 40 et 60 cm. Deux exemplaires au moins ont été pliés¹⁴, sans qu'il soit possible de préciser s'il s'agit d'une déformation nécessitée par la forme et la taille de la fosse ou par un rite correspondant au bris de la céramique et pratiqué dans la grande majorité des sépultures à incinération gallo-romaines du Limousin, au moins jusqu'au milieu du III^e s. de notre ère¹⁵.

Parmi les exemplaires découverts récemment et dessinés, on peut citer l'épée de Saint-Goussaud en Creuse¹⁶, de La Doulaye à

¹² Seul l'exemplaire de La Texonnière à Saint-Martin-Sainte-Catherine (Creuse) possède ce motif. Dr. G. JANICAUD, « Mélanges archéologiques, période gallo-romaine, Sépultures », dans *M.S.S.N.A.C.*, 24, 1929, p. 326 et « Sépultures », *Ibid.*, 24, 5, 1930, p. 647 ; G. LINTZ et D. VUAILLAT, *o.c.*, p. 181-182.

¹³ C'est le cas par exemple de l'épée de Jassonneix à Meymac (Corrèze) avec la mention « un fragment d'épée » : Ph. LALANDE, « Sépultures gallo-romaines dans la Corrèze », dans *Bull. Soc. Sc., Hist. et Archéol. de la Corrèze*, 3, 1881, p. 133-134. En Creuse, celles de Parsac et Jarnages, désignent probablement un seul et même objet, et peut-être s'agit-il seulement d'un coutelas, comme le laisse supposer le texte initial de M. Pineau, daté de 1810 et repris par P. de Cessac : « On a découvert, ces dernières années, au bourg de Parsac, près Jarnages, outre un sabre romain, des sépultures ... ». P. de CESSAC, « Fragments archéologiques – VIII restes romains à Jarnages », dans *M.S.S.N.A.C.*, III, 1861, p. 328.

¹⁴ L'épée du Randeix à Eygurande (Corrèze) a été repliée plusieurs fois sur elle-même : Ph. LALANDE, *o.c.*, p. 132. Celle du Colomby à Meymac est simplement pliée en deux. Elle mesure 58 cm de long, dont 43 pour la lame : M. VAZEILLES, « Sépulture avec épée du II^e siècle au Colomby (commune de Meymac) », dans *Bull. Soc. Lettres, Sc. et Arts de la Corrèze*, 66, 1962, p. 131-132.

¹⁵ G. LINTZ, *o.c.*, 2001, p. 49.

¹⁶ Découverte dans une sépulture avec coffre funéraire sans urne, cette épée, longue de 66 cm, dont 41 cm pour la lame, possède une pointe triangulaire courte. Un abondant mobilier métallique et céramique se trouvait également dans la fosse : P.

Eymoutiers¹⁷, de Saint-Pardoux¹⁸ et du *Bussin* à Saint-Laurent-les-Eglises¹⁹, en Haute-Vienne. Un autre exemplaire, très court (28,5 cm) a été découvert dans la couche de destruction de la *uilla* des Cars²⁰. Comme c'est le cas pour les coutelas, on rencontre quelques exemples de glaives miniaturisés, par exemple à Ahun, Saint-Maixant et à Saint-Hilaire-le-Château en Creuse²¹.

Les pointes de lance

Des pointes de lances figurent dans sept sépultures. Certaines sont des pointes de lance simples, d'autres avec barbelures. La tombe de la Bussière-Etable en renfermait six, une en forme de feuille de saule, une autre triangulaire et quatre à crochet dont trois mesurent 40 cm et la quatrième 47 cm²². La pointe de lance à barbelure de Thouron, également longue de 40 cm, ressemble beaucoup à celle de la Bussière-Etable²³. Une autre pointe, longue de 48 cm, découverte dans la sépulture du Bussin, présente une forme

DUPUY et l'Équipe limousine de G.A.A. du T.C.F., « La nécropole de Lavaud, commune de Saint-Goussaud, Creuse », dans *R.A.C.*, 7, 2, p. 102, n° 310 et pl. 5.

¹⁷ L'épée, longue de 44 cm, dont 32 cm pour la lame, était placée dans la fosse, près du coffre funéraire. La poignée comporte des antennes enroulées. Une monnaie de Trajan et de la céramique se trouvaient également dans la fosse : J. PERRIER, « Vestiges gallo-romains à la Doulaye », dans *B.S.A.H.L.*, 83, 1950, p. 242-244.

¹⁸ Cette épée provient également de la fosse d'une tombe en coffre avec urne en verre. Outre la céramique, la fosse contenait également une aryballe en verre et une *ascia*. La lame, en forme de feuille de roseau, incomplète, mesure actuellement 27 cm avec une soie de 13,5 cm : J. PERRIER, « Sépultures gallo-romaines des Chataignolles, commune de Saint-Pardoux », *ibid.*, 84, 1954, p. 514-517.

¹⁹ L'épée, longue de 54 cm, dont 42 cm pour la lame, ressemble à celle de Saint-Goussaud. Elle provient de la fosse d'une sépulture en coffre funéraire avec urne en verre qui a également livré un coutelas à lame ondulée, une pointe de lance, une hache, trois lampes et un abondant mobilier céramique. A l'intérieur de l'urne se trouvaient une boucle d'oreille en or et des plaquettes en os gravées : J. PERRIER, « Notes d'archéologie gallo-romaine - Sépulture du Bussin, commune de Saint-Laurent-les-Eglises », *ibid.*, 88, 1961, p. 12-18.

²⁰ M. VAZELLES, « Station gallo-romaine des Cars », dans *B.S.L.S.A.C.*, 1954, p. 18, et *Le Pays d'Ussel*, Tulle, 1962, p. 207.

²¹ G. LINTZ et D. VUAILLAT, *o.c.*, fig. 6, p. 176.

²² É. SALIN, « Le mobilier funéraire de la Bussière-Etable près Châteauponsac, Haute-Vienne », dans *Monuments Piot*, t. 45, 1951, p. 92-93.

²³ J. PERRIER. *C.A.G. La Haute-Vienne*, n° 105, p. 152.

LA CHASSE EN LIMOUSIN

inhabituelle²⁴. D'autres, non décrites, furent mises au jour à Bassignac-le-Bas²⁵ Mestès²⁶, Meymac²⁷ et Saint-Martial-de-Gimel²⁸.

Deux sépultures plus anciennes de Corrèze ont également livré des pointes de lance. La première, à Saint-Augustin, correspond à une inhumation de tradition gauloise. La lance, accompagnée d'un bouclier et d'un coutelas, caractérise le statut social du défunt et non le mobilier funéraire d'un chasseur²⁹. La seconde, à Saint-Germain-les-Vergnes, est une sépulture à incinération du milieu du I^{er} s. ap. J.-C. dans laquelle se trouvait une pointe de lance lancéolée à douille³⁰.

Les pointes de flèches et de javelots

Des pointes de flèches ou de javelots sont mentionnées dans six sépultures de Creuse sans être décrites. Une des quatre pointes de javelot de la Terrade, commune de Lépinat est dessinée. C'est une pyramide longue de 10 cm et de 3 cm de côté à la base avec une soie étroite, de 15 cm de long³¹. La pointe de javelot d'Eyrein, de forme

²⁴ J. PERRIER, o.c., fig. 5, n° 3.

²⁵ G. LINTZ, o.c., n° 142, p. 122. Cette mention de « fers de lances » figure dans un document manuscrit du XIX^e s. Il peut être mis en doute.

²⁶ Dans une tombe en coffre funéraire avec urne en verre et mobilier abondant : H. LABORDE, « Découverte archéologique à Saint-Fréjoux », dans *B.S.L.S.A.C.*, 47, 1930, p. 136.

²⁷ Ph. LALANDE, o.c.

²⁸ M. VAZEILLES, « Deux sépultures gallo-romaines du II^e siècle en Corrèze Moyenne », dans *B.S.L.S.A.C.*, 65, 1961, p. 111-113. En fait, cette sépulture avec coffre funéraire et urne en verre, enfermait une monnaie de Commode et un abondant mobilier qui permet de la dater de la première moitié du III^e s. et probablement du second quart.

²⁹ D. DUSSOT, G. LINTZ et D. VUAILLAT, « La sépulture gauloise de Boiroux, commune de Saint-Augustin, Corrèze », dans *Aquitania*, X, 1992, p. 5-30.

³⁰ La pointe manque et, en l'état, elle mesure 14 cm. Toutefois sa longueur initiale ne devait pas dépasser 16 cm, moitié pour la pointe et moitié pour la douille. A. TOLEDO i MUR, *Les Châtaigneraies, Saint-Germain-les-Vergnes*, D.F.S., S.R.A. du Limousin, 2000, p. 15 et fig. 21.

³¹ Dr G. JANICAUD, « Mélanges archéologiques, période gallo-romaine, Sépultures », dans *M.S.S.N.A.C.*, t. 24, 1929, p. 359.

triangulaire, mesure 96 mm de long, 45 mm de large avec une soie de section carrée, brisée à 34 mm du talon³².

Les haches à double tranchant

Un seul exemplaire est connu dans la sépulture de la Bussière-Étable³³. Ce type de hache figure également dans les trophées d'armes gauloises, en particulier sur l'arc de Carpentras³⁴.

Les tridents

Il n'est pas certain que les tridents mentionnés dans les sépultures de Mainsat³⁵ et de Sauviat-sur-Vige étaient des armes³⁶.

Les tombes

On ne trouve généralement qu'une arme par tombe mais quelques-unes en possèdent plusieurs. Outre les monuments funéraires de La Bussière-Étable et de Thouron, une sépulture a livré trois armes³⁷, et trois sépultures renfermaient deux armes : lance et épée à Meymac³⁸, pointes de flèches et de javelot à Saint-Fiel³⁹, coutelas et pointe de javelot à Eyrein⁴⁰.

³² J.-L. ANTIGNAC, « Les sépultures gallo-romaines de la Jugie, 19 Eyrein », dans *Lemouzi*, n° 49, 1974, p. 79-83.

³³ É. SALIN, *o.c.*, fig. 6. En outre, l'auteur a effectué une recherche approfondie sur l'origine de cette arme.

³⁴ É. ESPÉRANDIEU, *o.c.*, n° 243.

³⁵ Dr G. JANICAUD, « Mélanges archéologiques, période gallo-romaine, Sépultures », dans *M.S.S.N.A.C.*, t. 24, 1928, p. 174-176.

³⁶ J. PERRIER, *o.c.*, n° 171, p. 188. Le trident de Sauviat-sur-Vige avait en particulier des bouts ronds.

³⁷ Un coutelas, une épée et une lance dans la sépulture du Bussin : J. PERRIER, *o.c.*, fig. 5, n° 1, 2 et 3.

³⁸ Ph. LALANDE (Philibert), *o.c.*

³⁹ J.-Fr. BONNAFOUX, « Archéologie de la Creuse », dans *M.S.S.N.A.C.*, I, 1846, p. 209.

⁴⁰ J.-L. ANTIGNAC, *o.c.*

Les armes se rencontrent dans les sépultures riches en mobilier. Deux monuments funéraires connus en Limousin en ont livré, et une scène de chasse figure sur un troisième.

La Bussière-Étable

Le monument de la Bussière-Étable, commune de Château-ponsac, comprend un socle rectangulaire de 13 m sur 10 comportant un massif maçonné en élévation, un espace intérieur non construit (6 m x 3.60 m) et une fosse funéraire de 1,20 m de diamètre et 0,75 m de profondeur⁴¹. Cette dernière a livré un abondant mobilier funéraire, comparable à celui qui est rencontré habituellement dans de nombreuses sépultures à incinération du Limousin, et renfermant en plus les éléments d'un char richement orné et des armes : deux pointes de lance (une feuille de saule de 30 cm et une autre, triangulaire, de 27 cm), un glaive de 50 cm en mauvais état, quatre lances à crochet (trois de 40 cm et une de 47 cm) et une hache double⁴².

Les Cars

Le site comporte deux monuments situés à 300 m d'une *uilla* associée à un plan d'eau⁴³. La fouille de la *uilla* a livré une épée courte. Un des monuments présente un coffre funéraire enchâssé dans un pavement, et pillé depuis longtemps. Dans son état actuel, le second monument ne possède aucun aménagement funéraire d'où l'interprétation culturelle qui en a été faite⁴⁴. Une étude récente⁴⁵ a montré qu'une cuve octogonale, conservée dans l'église de Barsanges, serait le coffre funéraire appartenant à ce monument. Les fragments, mis au jour vers 1920, lors de la démolition d'un mur, ont

⁴¹ Sur les circonstances de la découverte, voir en particulier R. BAUBEROT, Les découvertes de la Bussière-Étable présentées à l'Institut de France le 3 juin 1949, dans *B.S.H.A.L.*, t. 83, fasc. 3, p. 130-146.

⁴² É. SALIN (Edouard), *o.c.*

⁴³ Voir la bibliographie de G. LINTZ, *Carte archéologique de la Gaule. La Corrèze*. 19, Paris, 1992, p. 86-89.

⁴⁴ L. PRIEUR et Fr. DELAGE, « Fouilles effectuées au "Château des Cars", commune de Saint-Merd-les-Oussines, Corrèze », dans *Gallia*, V, 1947, 2, p. 47-79. A. GRENIER, *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, IV, 2, 1960, p. 586-594.

⁴⁵ D. TARDY, Coffre monumental orné d'une scène de chasse, *Catalogue de l'exposition "La mort des notables en Gaule romaine"*, Lattes, 2002, p. 220-221.

permis de reconstituer presque en totalité ce réceptacle de 0,65 m de haut et 1,25 m de diamètre. A. Mayeux, qui a étudié cette cuve peu de temps après sa découverte, pensait déjà qu'elle provenait du site des Cars⁴⁶ sans toutefois lui attribuer la moindre fonction.

L'intérieur présente plusieurs moulures et, au fond, un trou permet l'écoulement de l'eau. A l'extérieur, entre le rebord supérieur en cavet et la base moulurée en talon, les huit faces portent des bas-reliefs. Le plus remarquable figure une scène de chasse : un homme debout frappe de son épéu un sanglier attaqué par deux chiens. Un cerf orne la seconde face et une biche la troisième. Entre les deux, une femme debout semble tenir un objet sur sa tête. La quatrième face est moins régulière et son interprétation est plus délicate⁴⁷. Les quatre dernières faces, partiellement mutilées, représentent une alternance de cerfs et de biches. Cerfs et sanglier sont les espèces les plus fréquemment chassées et le sanglier gaulois était renommé. Un verre gravé du IV^e siècle représente une scène similaire⁴⁸.

Thouron

Une autre tombe, qui contenait un coutelas et une lance à crochet longue de 40 cm, est décrite comme une chambre funéraire, avec murs maçonnés mesurant 2,80 m sur 1,70 m⁴⁹.

Les autres tombes

La grande majorité des sépultures avec armes correspondent toutefois à des fosses avec coffres funéraires en granite. Ces armes se rencontrent presque exclusivement dans les sépultures rurales et, parmi les nécropoles publiques, seule une tombe de la nécropole de Saint-Priest a livré un coutelas⁵⁰. A Pontarion, la nécropole dépendant

⁴⁶ A. MAYEUX, « Cuve gallo-romaine à Barsanges (Corrèze) », dans *B.S.N.A.F.*, 1925, p. 282-285.

⁴⁷ A. MAYEUX, *ibid.*, y voit un animal, probablement un taureau frappé par un chasseur, mais il s'agit plus vraisemblablement, selon D. TARDY, *o.c.*, d'une figuration postérieure représentant un personnage couché en lutte avec un serpent.

⁴⁸ A. FERDIÈRE, *Les campagnes en Gaule romaine*, Paris, 1988, p. 166-167.

⁴⁹ J. PERRIER, *o.c.*, n° 105, p. 152.

⁵⁰ D. DUSSOT, « La nécropole gallo-romaine de Louroux, commune de Saint-Priest (Creuse) », dans *Aquitania*, V, 1987, fig. 30.

LA CHASSE EN LIMOUSIN

d'une petite agglomération ne comportait aucune arme sur les trois cents sépultures fouillées⁵¹. De même, aucune arme n'est signalée dans les nécropoles urbaines proches du Limousin, que ce soit à Giat⁵², à *Argentomagus*⁵³ ou encore à Poitiers⁵⁴. Il en est de même dans des nécropoles plus éloignées, comme aux Bolards⁵⁵.

A une exception près, toutes les armes proviennent donc de sépultures rurales qu'il est possible de qualifier de riches. En effet, trente des cinquante-six sépultures avec armes possèdent des urnes en verre alors que sept seulement ne renferment qu'une urne en terre cuite. La description lacunaire des autres trouvailles ne permet pas de connaître la nature de l'urne. En outre, quelques sépultures avec armes renferment également des objets en or⁵⁶. Lorsque la *uilla* dont dépendent les tombes est connue, elle se compose de constructions étendues.

o O o

C'était donc des propriétaires terriens, maîtres de domaines, qui pratiquaient la chasse. Il s'agissait d'un loisir réservé à l'aristocratie et en aucun cas d'une activité strictement alimentaire⁵⁷. La présence d'armes dans les sépultures correspond à une période où la chasse a connu un regain de faveur. Ce loisir tenait d'ailleurs une place importante chez les Celtes, en particulier dans la noblesse⁵⁸.

⁵¹ G. LINTZ, *o.c.*, p. 59.

⁵² G. CHARBONNEAU, « Nouvelles fouilles aux Puy-de-Voingt (Puy-de-Dôme) », dans *Gallia*, XIX, 1961, 1, p. 226-231

⁵³ Dr J. ALLAIN, I. FAUDUET et M. TUFFREAU-LIBRE, *La nécropole du Champ de l'Image à Argentomagus (Saint-Marcel, Indre)*, Mémoire 1 du musée d'Argentomagus, 3è suppl. à la R.A.C.F., 1992.

⁵⁴ Fr. EYGUN, *Le cimetière gallo-romain des Dunes à Poitiers*, Mém. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest, XI, 3ème série, 1933.

⁵⁵ E. PLANSON et coll., *La nécropole gallo-romaine des Bolards - Nuits-Saint-Georges*, Paris, C.N.R.S., 1982.

⁵⁶ G. LINTZ et D. VUAILLAT, *o.c.*, p. 173.

⁵⁷ A. FERDIERE, *o.c.*, p. 163.

⁵⁸ J. AYMARD, *Les chasses romaines des origines à la fin du siècle des Antonins*, Paris, 1951, p. 65-66.

Le nombre élevé de sépultures avec armes en Limousin, par rapport à d'autres régions, peut s'expliquer en partie par l'usage du coffre funéraire qui a permis la découverte fortuite, au cours de labours, de très nombreuses sépultures, et plus particulièrement de sépultures rurales (plusieurs milliers en Creuse). De plus, en Limousin, l'occupation du sol dans l'antiquité étant moins dense que dans d'autres régions aux terres plus fertiles et au relief moins tourmenté, on y trouve davantage d'espaces non cultivés favorables au gibier et par conséquent au développement de la chasse.

La présence d'armes dans les sépultures, comme celle d'une scène de chasse sur la cuve de Barsanges n'a pas le caractère symbolique que l'on peut trouver dans l'art funéraire grec ou romain. Elle témoigne de l'attachement du défunt pour la chasse, tout comme dans le cas du *Testament du Lingon*. Le bas-relief ornant la cuve de Barsanges traduit en outre la force et le courage du défunt qui fait face à un sanglier poursuivi par des chiens.

